



## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 28 avril 2022 à 19 h 00.

### À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire  
Monsieur Martin Germain, conseiller #1  
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4  
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5  
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

### À laquelle sont absents :

Madame Amélie Croteau, conseillère #2  
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,  
Monsieur Vincent Desrochers

### Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation de signature - Acquisition des infrastructures situées au 535-545, rue de l'Accueil à Chesterville
5. Adjudication de contrat – Dépôt des soumissions pour l'appel d'offres no 2022-004-133 – Fourniture d'une pelle mécanique
6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
7. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture de la séance**

---

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 04.

### **2. Renonciation de l'avis de convocation**

---

**2022-04-137**

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

**DE** renoncer à cet avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

---

2022-04-138

Sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. Autorisation de signature - Acquisition des infrastructures situées au 535-545, rue de l'Accueil à Chesterville**

---

2022-04-139

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procèdera à l'acquisition des infrastructures (bâtisse, biens/meubles) situées au 535-545, rue de l'Accueil à Chesterville au montant de 408 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente soit effectuée entre les deux parties, soit, Vivaco Groupe Coopératif et la municipalité de Chesterville avec le bureau des notaires Côté Béchard Gagnon notaires inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Martin Germain; appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

**QUE** M. Vincent Desrochers ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joanne Giguère soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'achat des infrastructures et les actes notariés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. Adjudication de contrat – Dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° 2022-004-133 – Fourniture d'une pelle mécanique**

---

2022-04-140

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 27 avril 2022, à 10 h 05 devant témoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 1 soumission conforme qui est :

Tracteur Chauvette : 95 000,00 \$, plus taxes applicables

**CONSIDÉRANT QUE** Toromont Cat (Québec) n'a pas soumissionné pour cet appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu,

**QUE** la municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tracteur Chauvette inc. pour un montant de 95 000,00 \$, plus taxes applicables;

**QUE** le conseil autorise la vente de la pelle mécanique Caterpillar à Tracteur Chauvette inc. à la valeur marchande de 20 000 \$.

**QU'**une partie de la dépense soit prise à même les surplus non affectés et que le reste de la dépense soit financée par un règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné**

---

**10. Levée de l'assemblée**

---

**2022-04-141**

Sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 19 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière